

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "épicerie sociale" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville d'Aubagne.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville d'Aubagne. L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Le CCAS de la ville d'Aubagne propose l'action « épicerie sociale » pour 180 ménages dont 60 BRSA sur le territoire d'Aubagne.

Cette action s'adresse à un public en situation de précarité et éventuellement en rupture de lien social et lui permet de bénéficier d'une aide alimentaire par le biais de l'épicerie sociale ainsi que d'un accompagnement spécifique constitué :

- de temps collectifs sous la forme d'ateliers, avec une participation obligatoire à deux ateliers au minimum qui portent notamment sur la cuisine, la nutrition, le bien-être et sur les activités de loisirs créatifs, de détente ou à vocation sportive ;
- d'un accompagnement de la gestion du panier alimentaire.

L'épicerie sociale dispose à la fois d'un libre-service et d'un espace atelier permettant la mise en place de projets d'accompagnement des BRSA. Les personnes sont accueillies pour une durée de trois mois renouvelable une fois et doivent avoir un projet d'insertion qui se concrétise au travers de l'économie réalisée par l'achat à moindre coût de denrées alimentaires. Un travail sur la gestion du budget est réalisé avec chaque bénéficiaire en lien avec la conseillère en économie sociale et familiale. Les objectifs de l'action sont les suivants :

- répondre à l'urgence alimentaire ;
- sensibiliser à l'hygiène alimentaire en corrélation avec la santé ;
- initier à une alimentation saine et équilibrée et à une pratique d'activité physique ;
- rendre autonome et responsabiliser les ménages ;

- résoudre les dettes par une meilleure gestion d'un budget ;

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2017 couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017 (objectifs de l'action : accompagnement de 180 ménages dont 60 BRSA) :

161 familles ont été accompagnées dont 56 BRSA.

Bilan pour les BRSA :

- 120 entretiens individuels ont été conduits et ont porté sur les projets suivants : 34 projets de résorption d'une dette (loyers ou impayés d'énergies ou de communications, crédits à la consommation, découverts bancaires), 7 projets d'"avancement" (achat d'électroménager, véhicule, frais médicaux de prothèses non remboursés), 10 projets concernant l'amélioration du logement et 5 projets divers. Au 31 décembre 2017, 39 ménages avaient résolu leur projet ou étaient en passe de le terminer ;
- Concernant la participation aux ateliers, 26 ménages BRSA ont participé au minimum à un atelier (les ateliers « cuisine-nutrition » en premier lieu, les ateliers bien-être/sport en second lieu et les ateliers « culture » et « bricolage »).

Bilan intermédiaire de l'action 2018 couvrant la période du 01/01/2018 au 30/09/2018 (objectifs de l'action : accompagner 120 familles dont 40 BRSA) :

125 familles ont été accompagnées dont 52 BRSA.

Bilan pour les BRSA :

- 140 entretiens individuels ont été conduits et ont porté sur les projets suivants : 39 projets de résorption d'une dette, 7 projets d'"avancement" et 6 projets divers. Au 30 septembre, 36 ménages avaient résolu leur projet ou étaient en passe de le terminer ;
- Concernant la participation aux ateliers, chaque ménage BRSA a participé assidûment à deux ateliers différents, dont la quasi-totalité aux ateliers « cuisine-nutrition », 21 aux ateliers bien-être/sport, 11 aux ateliers culture, 9 aux ateliers bricolage.

En conséquence les résultats de l'action sont cette année très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2019 au 31/12/2019 avec, compte tenu des résultats très satisfaisants en 2018, des objectifs et un montant revus à la hausse et équivalents à 2017 : 12 000,00 € pour 180 ménages dont 60 BRSA (rappel 2018 : 8 000,00 € pour 120 ménages dont 40 BRSA).

Ce rapport concerne le financement de l'épicerie sociale du CCAS de la ville d'Aubagne selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 12 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL